

Réponse du Conseil d'Etat à deux instruments parlementaires

1^{re} question : question Pierre Mauron / Solange Berset **Université de Fribourg vs Initiative UDC**

2014-CE-44

Le 9 février 2014, la population suisse et les cantons ont accepté l'initiative UDC contre l'immigration de masse. Cette initiative a des effets directs sur les relations bilatérales qui existent entre la Suisse, l'UE et d'autres pays. Cette décision populaire a amené l'UE à prendre des sanctions immédiates contre la Suisse. Notamment, à ce jour, les programmes Erasmus et Horizon 2020 ne seront plus applicables pour les universités suisses.

Fribourg est une ville universitaire, et toute la population du canton de Fribourg est fière du rayonnement de son université au-delà des frontières cantonales et nationales, ainsi que de la qualité de son enseignement. Malheureusement, l'acceptation de cette initiative UDC remet selon nous en cause le fonctionnement même de notre Université et lui cause de sérieux problèmes.

Nous faisant beaucoup de soucis pour ne pas que l'Université de Fribourg soit reléguée en 5ème ligue, nous posons dès lors les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. Quelles sont les conséquences directes ou indirectes pour l'Université de Fribourg de l'acceptation de l'initiative UDC contre l'immigration de masse ?
- 2. Est-ce que les récentes décisions de l'UE (Erasmus et Horizon 2020) auront des conséquences financières pour l'Université de Fribourg? si oui, lesquelles ?
- 3. Combien d'élèves de l'Université de Fribourg ont pu bénéficier du programme Erasmus depuis sa création? Quel pourcentage d'étudiants cela représente-t-il pour l'année 2012-2013 ?
- 4. Combien d'élèves étrangers ont pu fréquenter les cours de l'Université de Fribourg durant la même période ?
- 5. La qualité de l'enseignement est-elle remise en cause en raison de ces décisions ?

18 février 2014

2^e question : question Benjamin Gasser Suspension des programmes Erasmus et Horizon 2020 -Conséquences pour les étudiants et pour l'UNIFR

2014-CE-46

La votation fédérale du 9 février dernier, fut acceptée par le peuple suisse à 50.3 %. La majorité des cantons a, elle aussi, acceptée cette initiative (12 contre 8). Le peuple fribourgeois a, quant à lui, refusé cette initiative à 51.52 %. L'acceptation de cette initiative pose certaines questions, dont celles-ci auxquelles le Conseil d'Etat est prié de répondre :

- 1. Quelles sont les conséquences du gel des programmes « Erasmus » (études à l'étranger) et « Horizon 2020 » (recherche) :
 - > quant à la réputation de l'Université de Fribourg sur la scène universitaire internationale ?
 - > pour les étudiants eux-mêmes et sur leurs possibilités de mobilité ?
- 2. Quel est l'apport culturel, économique et quant au rayonnement de notre canton, des étudiants d'échange pour le canton de Fribourg ?
- 3. Le Conseil d'Etat prévoit-il une aide particulière pour l'Université de Fribourg, qui bénéficie du meilleur réseau de Suisse, au cas où la suspension de ces accords se concrétisait ou perdurerait ?
 - > Si oui, sous quelle forme?
 - > Sinon, quelles conséquences cela aurait pour l'Université et pour le canton de Fribourg à court et à long terme ?

20 février 2014

Réponse du Conseil d'Etat

En acceptant l'initiative contre l'immigration de masse, le peuple suisse s'est prononcé pour un changement de système d'immigration avec l'introduction de contingents. L'accord sur la libre circulation des personnes devra être adapté à cette nouvelle disposition constitutionnelle dans un délai de trois ans. Dans l'immédiat, la Suisse ne peut pas signer l'extension de la libre circulation à la Croatie. Suite à cette décision du peuple suisse, l'Union européenne a suspendu les négociations avec la Suisse au sujet de la participation aux programmes Erasmus+ et Horizon 2020 (ainsi qu'au programme MEDIA). La Suisse perd ainsi, par rapport à ces programmes, le statut de pays associé et redevient un pays tiers dès le 26 février 2014.

Erasmus + est le nouveau programme pour les années 2014 à 2020 de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Doté d'un budget de 14.7 milliards d'euros, il propose trois actions-clés :

- 1. la mobilité individuelle : mobilité des étudiants, des apprenants et mobilité dans le cadre des stages ; mobilité des enseignants ; d'autres échanges de jeunes y compris pour les engagements bénévoles ;
- 2. la coopération institutionnelle pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques ;
- 3. le soutien des changements au sein des systèmes de formation et de jeunesse.

Erasmus + réunit les différents programmes existants jusqu'à présent dont Erasmus, créé en 1987 pour soutenir la mobilité des étudiants et des enseignants au niveau universitaire, et Comenus qui, depuis 2000, soutient les projets de mobilité aux autres niveaux scolaires.

La participation suisse aux programmes d'éducation de l'Union européenne a été développée durant plus de quinze ans sur le mode « projet par projet », avec les droits restreints et un financement direct de la Confédération. La participation de plein droit n'a été possible qu'à partir du 1^{er} janvier 2011.

Horizon 2020 est le 8^e programme-cadre de recherche de l'Union européenne pour les années 2014 à 2020. Il est doté d'un budget de 80 milliards d'euros. Les programmes-cadres de recherche

constituent le principal instrument de soutien de la recherche et de l'innovation au niveau européen. Le premier programme date de 1984. Les chercheurs suisses ont participé aux programmes-cadres successifs, entre 1987 et 2004, sur le mode « projet par projet » avec des droits restreints et un financement direct par la Confédération. Depuis 2004, des accords bilatéraux ont associé la Suisse de plein droit au 6^e, puis au 7^e programme-cadre de recherche, ce dernier s'étant terminé en 2013.

Suite à la décision de l'Union européenne de traiter la Suisse comme un pays tiers, le Conseil fédéral a décidé, lors de sa séance du 7 mars 2014, d'élaborer des solutions transitoires concernant Erasmus + et Horizon 2020, ainsi que le programme MEDIA. Concrètement, il s'agit de rendre possible une participation suisse à ces programmes sur le mode « projet par projet », comme c'était le cas jusqu'en 2004 pour la recherche et jusqu'en 2011 pour la formation. Une mesure complémentaire a été décidée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). Celuici a mis sur pied un programme pour remplacer temporairement les instruments du Conseil européen de la recherche (CER) qui ne sont pas ouverts aux pays tiers et auxquels les chercheurs suisses n'ont plus l'accès en conséquence. Cette décision concerne en particulier les actuelles mises au concours pour les bourses de recherche du CER (25 mars et 20 mai 2014) auxquelles le FNS substitue une démarche parallèle pour la Suisse. Les solutions transitoires doivent être mises en œuvre en attendant une participation entière qui reste l'objectif visé par le Conseil fédéral. Ainsi, il a approuvé le 30 avril 2014, une déclaration prévoyant plusieurs mesures dans le but de relancer les négociations avec l'Union européenne concernant entre autres la recherche et la formation.

Réponses aux questions Pierre Mauron / Solange Berset

1. Quelles sont les conséquences directes ou indirectes pour l'Université de Fribourg de l'acceptation de l'initiative UDC contre l'immigration de masse ?

L'impact de l'acceptation de l'initiative dépend largement de la manière dont son application sera réalisée par les autorités fédérales ainsi que du résultat d'éventuelles négociations avec les organes de l'Union européenne (UE). Dans tous les cas, la charge administrative y relative augmentera fortement. L'introduction des contingents pour le personnel étranger rendra aussi plus complexe, voire limitera le recrutement des chercheurs et des professeurs sur le plan international. Or, il convient de rappeler le rôle de ce recrutement en ce qui concerne le personnel scientifique hautement qualifié et spécialisé, indispensable pour le maintien et le développement de la qualité de la place académique suisse.

Entre-temps, les effets immédiats du vote du 9 février, avec la suspension par l'UE des négociations pour l'association de la Suisse aux programmes de recherche (Horizon 2020) et d'éducation et formation (Erasmus+), touchent particulièrement les hautes écoles. Ces deux programmes sont d'une grande importance pour l'Université de Fribourg, comme pour toutes les universités suisses. La volonté de la Confédération de mettre en place des solutions transitoires a permis de ne pas arrêter brusquement l'activité déployée depuis des années pour développer des projets de mobilité et des projets de recherche au niveau européen. Toutefois, les restrictions liées au statut d'un pays tiers limitent les possibilités de participation de nos universités et augmentent la charge administrative.

2. Est-ce que les récentes décisions de l'UE (Erasmus et Horizon 2020) auront des conséquences financières pour l'Université de Fribourg? Si oui, lesquelles ?

Dans le cadre des programmes Horizon 2020 et Erasmus+, des subsides sont alloués suite à une procédure compétitive et il n'est pas possible de chiffrer précisément les montants que l'Université de Fribourg aurait pu obtenir dans le cadre d'une participation intégrale de la Suisse à ces programmes.

La participation aux programmes précédents a donné les résultats suivants :

> 7^e Programme-cadre de recherche de l'UE :

> Projets coopératifs : 12 participations

> European Research Council (ERC): 4 financements

> Bourses Marie Curie: 15 financements

> Infrastructure : 1 participation

Au total, les subsides pour ces projets ont apporté environ 12.5 millions de francs.

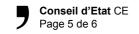
> Programme Erasmus : les subsides pour la mobilité des étudiants à des fins d'études, mobilité des étudiants à des fins de stages, mobilité du personnel à des fins d'enseignement, mobilité du personnel à des fins de formation atteignaient, ces dernières années, en moyenne 450'000 francs par an.

Sur cette base, au vu du développement positif des fonds de recherche obtenus, en particulier dans le cadre de l'ERC et en tenant compte des projets déjà en préparation, il paraît réaliste d'estimer entre 20 et 25 millions de francs les subsides que l'Université de Fribourg aurait pu obtenir du programme Horizon 2020.

Il convient d'ajouter que les autres hautes écoles fribourgeoises sont aussi concernées par cette problématique. Si pour les HES, les échanges Erasmus sont moins cruciaux que pour l'Université et que la mobilité des étudiants y passe majoritairement par les accords hors Erasmus (voir cidessous), les restrictions de la participation dans le programme Horizon 2020 les inquiètent beaucoup. L'EIA-FR a trois propositions de projets à déposer auprès de l'UE, la HEdS-FR est en train d'examiner la possibilité de participer à deux projets et la HEP, qui participe actuellement à un projet du 7^e programme-cadre, envisage également une poursuite.

Finalement, le changement des conditions de participation de la Suisse à Erasmus+ touche également les écoles obligatoires et celles du secondaire II, formations générale et professionnelle, ainsi que les différentes actions pour la jeunesse, plusieurs d'entre elles ayant bénéficié d'un financement dans le cadre du programme qui s'achève.

Les mesures transitoires annoncées par le Conseil fédéral pour Horizon 2020 et le programme que le FNS a lancé pour remplacer les bourses ERC permettent aux chercheurs suisses – et fribourgeois – de déposer les candidatures préparées. Toutefois, aussi bien les conditions de participation que les moyens financiers à disposition seront restreints. Pour Erasmus+ également, les mesures transitoires ont été annoncées par la Confédération. Toutefois, sous ce régime, il ne sera pas possible pour les institutions suisses de diriger un projet de collaboration et, si la Suisse devra financer les étudiants qu'elle accueille aussi bien que ceux qu'elle envoie, les ressources disponibles ne seront pas suffisantes. De surcroît, le fait de devoir renégocier chaque accord de partenariat en vue des



échanges avec les universités au sein de l'Union européenne augmente considérablement la charge de travail administratif.

3. Combien d'élèves de l'Université de Fribourg ont pu bénéficier du programme Erasmus depuis sa création? Quel pourcentage d'étudiants cela représente-t-il pour l'année 2012/13?

Durant l'année académique 2012/13, 184 séjours de mobilités ont été effectués à partir de l'Université de Fribourg vers l'Europe. En termes de pourcentage d'étudiants, ceci représente 1.7 % et place l'Université de Fribourg au-dessus de la moyenne nationale. Le nombre de personnes de notre université ayant bénéficié du programme Erasmus a été stable ces dernières années et se situe toujours en moyenne entre 180 et 200.

Les étudiants des autres hautes écoles fribourgeoises bénéficient également de ce programme, même si leur participation est plus récente. Il s'agit de 19 étudiants pour l'EIA-FR, de 5 étudiants pour les trois autres HES fribourgeoises et de 3 étudiants pour la HEP-FR. Pour les HES, les échanges hors Erasmus sont en effet beaucoup plus nombreux, 91 étudiants fribourgeois en bénéficiant actuellement.

4. Combien d'élèves étrangers ont pu fréquenter les cours de l'Université de Fribourg durant la même période ?

180 étudiants sont venus à l'Université de Fribourg dans le cadre du programme Erasmus durant l'année académique 2012/13. Il est à noter que Fribourg est une des rares hautes écoles en Suisse à avoir une balance presque équilibrée entre les étudiants entrants (IN-coming) et les étudiants sortants (OUT-going).

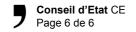
En ce qui concerne les autres hautes écoles fribourgeoises, l'EIA-FR accueille 11 étudiants, les autres HES fribourgeoises 5 et la HEP-FR 3. Dans ce sens également, la mobilité dans les HES hors programme Erasmus est plus marquée avec 42 étudiants accueillis.

5. La qualité de l'enseignement est-elle remise en cause en raison de ces décisions ?

Les étudiants et étudiantes à l'Université de Fribourg citent souvent l'aspect international comme un élément de qualité important de leurs études. Pour un nombre considérable d'étudiants et étudiantes, un séjour d'échange dans une institution étrangère fait partie intégrante de leur formation universitaire et constitue un élément de grande valeur dans leur cursus.

En plus, l'atmosphère internationale de l'Université de Fribourg qui permet d'étudier ensemble avec des étudiants et étudiantes provenant de nombreux pays, est fréquemment citée comme un argument important pour choisir Fribourg comme lieu d'études. L'internationalité fait partie de la renommée de l'Université de Fribourg et de son profil, il est donc essentiel de la maintenir. Le Rectorat et les facultés de l'Université mettront tout en œuvre pour maintenir la possibilité de l'expérience internationale dans les différentes filières de formation.

En ce qui concerne la recherche qui, pour toutes les hautes écoles, est indissociable de l'enseignement, la perte du statut de pays associé et les conditions de participation limitées qui en résultent constituent un danger pour les collaborations internationales, la renommée scientifique et l'attractivité de la place académique suisse.



Réponses aux questions Benjamin Gasser

1. Quelles sont les conséquences du gel des programmes « Erasmus » (études à l'étranger) et « Horizon 2020 » (recherche) ?

Il est trop tôt pour connaître les conséquences précises que l'actuel gel des négociations d'association aux programmes européens de mobilité et de recherche aura sur l'Université de Fribourg et les autres institutions cantonales de formation et de recherche. Comme indiqué dans l'introduction, la Confédération et le Fonds national ont pris immédiatement des mesures pour trouver des solutions transitoires. Toutefois, ces mesures doivent être financièrement neutres. Or, dans le 7^e programme-cadre de l'UE, le financement européen reçu par les projets suisses a été largement supérieur au montant de la participation de notre pays. Ainsi, le financement direct de la participation suisse par la Confédération sur la base « projet par projet » limite de manière importante le nombre de projets qui pourront en bénéficier. En plus, la Suisse a eu un succès particulièrement marqué dans l'obtention des bourses du CER. La création par le FNS d'un programme de remplacement a permis aux chercheurs qui ont préparé un projet de le déposer et un certain nombre d'entre eux seront financés, dans le cadre des moyens à disposition. Non seulement, le financement reste limité au crédit alloué par le Parlement, mais aussi une compétition au niveau suisse n'a pas le prestige d'une bourse pour laquelle les scientifiques de toute l'Europe concourent.

2. Quel est l'apport culturel, économique et quant au rayonnement de notre canton, des étudiants d'échange pour le canton de Fribourg ?

Cet apport est impossible à quantifier ou à mesurer. Les étudiants d'échange participent, à côté des étudiants étrangers, au caractère international et multiculturel de l'Université et des autres hautes écoles fribourgeoises. Après leur séjour à Fribourg, ils reviennent dans leur université d'origine avec des connaissances sur notre canton et sa culture. Il est ainsi fort probable qu'ils en deviennent des ambassadeurs et qu'ils voudront y revenir un jour, par exemple, pour un séjour touristique.

3. Le Conseil d'Etat prévoit-il une aide particulière pour l'Université de Fribourg, qui bénéficie du meilleur réseau de Suisse, au cas où la suspension de ces accords se concrétisait ou perdurerait ?

Si oui, sous quelle forme ? Sinon, quelles conséquences cela aurait pour l'Université et pour le canton de Fribourg à court et à long terme ?

Etant donné les mesures prises au niveau fédéral, une intervention de l'Etat de Fribourg n'est pas prévue. Les conséquences sont difficiles à évaluer à ce jour au-delà des considérations formulées ci-dessus.

20 mai 2014